



## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 17 mars 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades,

Sitôt promulguée la loi « *relative à la délimitation des Régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral* », les 16 DREAL des régions actuelles fusionnées en 7 futures grandes régions ont été invités à précipiter la restructuration de leurs services pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Restructuration qui sera parfois la troisième moins de sept ans après leur création...

Et pas la dernière puisqu'il ne s'agit-là « que » de modifier leurs périmètres géographiques !

Et encore, sur la base de sièges provisoires !

Et que, comme pour l'ensemble des services, il faudra attendre la promulgation de la loi « NOTRe » pour connaître les compétences qui leur resteront après leur répartition entre l'État et les différents niveaux de collectivités qui survivront à la réforme ainsi qu'au terme de la revue générale des missions...

C'est donc la promesse de nouvelles restructurations de ces DREAL tout juste restructurées ainsi que de tous les services - centraux, nationaux, régionaux non fusionnés, interdépartementaux et interrégionaux - et établissements publics de l'État !

A moins que, comme du devenir des centres régionaux et national d'information routière (le CNIR et les CRICR) ou encore de la future Agence française de la biodiversité (AFB), les autorités n'aient déjà prévu de faire à nouveau un petit dans le dos aux personnels des ministères ... en contournant les instances de concertation après avoir anticipé les travaux parlementaires...

Nous reviendrons tout-à-l'heure sur la situation du CNIR et des CRICR puisque vous avez accepté, à la demande de Force Ouvrière, d'inscrire ce point à l'ordre du jour du présent comité technique.

Mais concernant l'AFB, alors que le projet de loi biodiversité est examiné actuellement en séance plénière de l'Assemblée nationale, nous apprenons par voie de presse que la Ministre, tout en excluant une intégration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), prévoit que : « *Nous allons l'intégrer par le terrain en passant un contrat, les équipes travailleront en réseau, on fusionne par le bas* ». Cette annonce jamais concertée ni même présentée est susceptible d'impacter profondément les établissements et les conditions de travail des agents. Nous demandons à ce que ce sujet ne soit plus traité en catimini à l'insu des personnels.

Si la raison de ces travaux menés, là encore, en « mode masqué » est d'éviter de créer un climat anxiogène l'administration fait fausse route. Votre administration le prétendait en son temps sur son dossier « *Perspectives RH* » sur lequel Force Ouvrière avait mis la main et décidé d'en alerter les personnels. Il s'est vérifié que la DRH avait tort. Car si la peur n'évite pas le danger, les non-dits alimentent au contraire les risques psychosociaux ... quand ce n'est le « risque social » ... voire l'accident démocratique.

Il y a certes, M. le Président, un certain nombre de décisions qui ne relèvent pas de votre compétence, nous en sommes bien conscients et nous nous garderons de vous en demander des comptes.

Mais il y en a qui relèvent de votre seule compétence et de votre autorité, et que nous vous exhortons, dans ce contexte, à arrêter et à faire porter par votre administration, notamment à l'interministériel, à savoir les cycles de mobilité.

Car c'est de personnels de longue date malmenés, de services continuellement ballottés au sein de ministères aux missions en mouvement perpétuel qu'il s'agit.

En 2014, un front commun des syndicats nationaux FO, exprimé au travers d'une pétition massivement suivie, avait permis d'écarter la perspective de mise en œuvre d'un projet de réduction du nombre de cycles de mobilités. Un projet porté docilement – voire activement ! - par l'administration de notre ministère en inter-ministériel.

Pour autant, la bête n'est pas morte et reste tapie dans l'ombre, comme FO a pu le mettre en lumière à l'occasion du comité technique des DDI du 19 février dernier en présence de la DGAFP. Avec en ligne de mire un arbitrage inter-ministériel programmé en septembre 2015 !

Comme l'ont exprimé vos personnels, ce projet n'a aucun sens. Il est scandaleux alors que les réformes et suppressions de postes en cours ou à venir invitent nombre d'agents à saisir toute opportunité de mobilité. Il est même dangereux car vous n'en mesurez pas encore tous les impacts !

A l'heure où établissements publics ou agences ne cessent de se créer, disposant de certaines latitudes en matière de voie de recrutement, pensez-vous réellement qu'un directeur attendra demain le résultat d'un cycle de mobilité tous les 6 mois pour pourvoir ses postes ? Et encore quelques mois de plus pour que l'affectation soit effective ?

FO considère qu'il s'agit là d'une porte ouverte à la relance de recrutements sur contrat, au détriment du recrutement de fonctionnaires sur les corps de nos ministères, avec les conséquences que nous pouvons mesurer aujourd'hui au travers du 1<sup>er</sup> concours de déprécarisation en cours :

- complexité à organiser les concours,
- complexité du processus de titularisation avec les incidences financières qui vont avec,
- surcharge et désorganisation des services en charge de la gestion de ces agents,
- difficultés à leur trouver un poste pour ceux n'ayant plus d'emploi aujourd'hui ...

En somme l'effet papillon : au motif de problématiques purement matérielles en DDI – ou tout du moins présentées comme telles et sans recherche d'amélioration des process – ce sont les parcours professionnels des personnels de votre ministère qui sont menacés !

Alors, M. le Président, en ouverture de ce comité technique, nous vous demandons d'apporter une réponse claire aux représentants de vos personnels : quelle position portez-vous et défendez-vous en inter-ministériel ? Votre réponse sera lourde de sens alors que votre prédécesseur s'était brûlé les doigts sur cette question...

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la situation du CGCV et de l'absence de respect de la parole donnée. Votre administration s'est engagée sur la participation des établissements publics au fonctionnement du CGCV dans l'intérêt des enfants des personnels. Nous vous le disons calmement mais fermement, ne touchez pas à la politique sociale pour nos enfants, les enfants des agents du ministère. Nous saurons le cas échéant prendre toutes nos responsabilités, la cour de l'hôtel de Rocquelaure et ses jardins feraient un parfait centre aéré !

Au lendemain de l'annonce des nouvelles exigences de la commission européenne, ces 4 milliards d'économies supplémentaires qui semblent ne pas troubler autant que nous l'hôte de Bercy, et à la veille de l'appel de notre organisation notamment à la grève interprofessionnelle, le 9 avril prochain, nous vous laissons apprécier la nature et la clarté du message que vous souhaitez passer auprès des personnels des ministères.

Message que nous ne manquerons pas de relayer auprès d'eux.